

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 29 Septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents :** 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Absents : MM. BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 6/2 : PERSONNEL TITULAIRE. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le tableau des effectifs permanents à temps non complet arrêté par la délibération n° 6/B du 27 Février 2023, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu l'avis émis par le Comité Technique en date du 9 Novembre 2022 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois,

Le tableau des effectifs permanents à Temps Non Complet est donc arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/B du 27 Février 2023		
FILIERE ADMINISTRATIVE :			
Attaché 17h30/semaine	1	1	1
Adjoint Administratif 20h/semaine	1	1	1

FILIERE TECHNIQUE :			
Technicien 31h30/semaine	0	1	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe 30h/semaine	4	4	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe 25h/semaine	3	3	2
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe 20h/semaine	2	2	1
Adjoint Technique 30 h/semaine	7	7	4
Adjoint Technique 25 h/semaine	8	8	2
Adjoint Technique 20 h/semaine	6	6	2
Adjoint Technique 17 h 30/semaine	1	1	0

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/B du 27 Février 2023		
FILIERE CULTURELLE :			
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale (chant) 4h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe (Musique-Violon 5h/semaine	1	0	0
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe (Musique-Cor) 4h/semaine	1	0	0
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe (Musique-Harpe) 4h/semaine	0	1	0
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe (Musique-Violoncelle) 9h/semaine	1	1	1
Assitant d'Enseig. Artistique Principal de 1 ^{ère} classe (Musique Percussion) 17h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 1 ^{ère} classe (Musique-Piano) 15h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 1 ^{ère} classe (Musique-Contrebasse) 10h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 1 ^{ère} classe (Musique-Contrebasse) 7h/semaine	1	1	0
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (Musique Trombone) 4h/Semaine	1	0	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (Musique Trombone) 2h30/Semaine	0	1	0

DELIBERATION N° 6/2 DU 5 OCTOBRE 2023 -

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
 Reçu en préfecture le 19/10/2023
 Publié le
 ID : 059-215901729-20231005-231005DE_6_2-DE

Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Musique-Guitare Classique) 5 h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Musique Violon) 12h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Musique Guitare) 7 h/Semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Chant actuel) 4 h/Semaine	1	1	1

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/B du 27 Février 2023		
FILIERE CULTURELLE (suite) :			
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Modèle Vivant) 5h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Peinture) 5h30/Semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Infographie) 3h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Sculpture-graphisme) 13h30/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Trompette) 2h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Tuba) 2h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Flûte) 5h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Saxophone) 2h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Batterie) 12h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Basse électrique) 3h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Guitare électrique) 8h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2ème Classe (Harpe) 4h/semaine	1	0	0

Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (Formation musicale) 12h/semaine	1	0	0
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (Formation musicale) 15h30/semaine	0	1	0
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (Musique-Cor) 2h/semaine	0	1	0
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (Piano) 12h/semaine	1	1	0
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (Synthétiseur) 12h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (Musique-Violon) 5h/semaine	0	1	0
TOTAUX	62	63	36

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

A.L. DUEQUELTONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....